



Formulaire de candidature

EXPOSANT

PREMIERE EDITION

# LA TERRE DE 2 MAINS

**Le 12 et 13 octobre 2019, de 10h00 à 18h00 à l'Espace Brusson, salle « Eiffel » à Villemur sur Tarn.**

Entrée gratuite pour les visiteurs.

Exposants, conférences et activités pour les familles.

Dossier de candidature pour être exposants à la Foire à déposer avant la 30 juin 2019.

- Si votre candidature est retenue, vous recevrez au mois de juillet les instructions pour le paiement et ce formulaire fera office de contrat.
- Si votre candidature n'est pas retenue, vous recevrez un courrier au mois de juillet 2019 avec explication de notre décision.

**Nom de l'entreprise :**

**Prénom et nom de la personne responsable :**

**Adresse courriel :**

**Adresse de l'entreprise :**

**Numéro de téléphone :**

**Laissez une brève description de vos produits et/ou services que vous voulez exposer/vendre à la foire :**

**Lien de votre web :**

**Lien de votre page Facebook :**

**Vos produits ou services sont pour : (plus d'une réponse possible)**

- Bébés (0-2 ans)
- Enfants (2-12 ans)
- Adolescents
- Mères
- Pères
- Toute la famille
- Autre :

**Pour les exposants de produits alimentaires : Offririez-vous une dégustation gratuite ?**

- Oui
- Non

**Pour les exposants de cosmétiques, produits ménagers : Feriez-vous des ateliers de fabrication ?**

- Oui
- Non

**Payant : (si oui à quel tarif)**

- Oui
- Non

**Je confirme être au courant que si ma candidature est retenue JE VAIS DEVOIR ENVOYER de 3 à 5 photos de mes produits ainsi que mon logo, qui seront utilisés pour la publicité de la Foire (réseaux sociaux, affiches, site web) au besoin. Format jpg ou png obligatoire.**

- Oui

**Veillez choisir votre participation au salon :**

**Avec électricité**

- Stand simple : 25€ pour les deux jours
- Stand double : 50€ pour les deux jours

**Sans électricité**

- Stand simple : 20€ pour les deux jours
- Stand double : 40€ pour les deux jours

**Veillez bien lire les règlements (contrat) de la Foire pour les exposants :**

## **REGLEMENT LA TERRE DE 2 MAINS**

### **1. ADMISSION DES EXPOSANTS**

Sont admis à participer toute personne morale et physique présentant des produits et services ou des informations dans les domaines suivants :

- Ecologie,
- Protection de l'environnement,
- Cosmétologie ou produits d'entretien naturels,
- Agriculture biologique (plans, auxiliaires, composteurs, permaculture, ...),
- Recyclage (bijoux, meubles, vêtements, ...),
- Energies renouvelables ou alternatives,
- Alimentation et bien être (alimentation bio, végétan, tisanes...),
- Matériaux écologiques pour l'habitat (peintures, toilettes sèches, ...).

### **2. DEROULE DE LA FOIRE**

La foire se déroulera le 12 et 13 octobre 2019 à l'Espace Brusson, salle « Eiffel » à Villemur sur Tarn de 10h00 à 18h00. Cet évènement est organisé par la mairie de Villemur sur Tarn. L'entrée est gratuite pour le public.

### **3. HORAIRES D'OUVERTURE/INSTALLATION**

La salle sera ouverte le samedi 12 octobre à partir de 7h30 jusqu'à 9h30 afin que les exposants puissent déballer.

Les stands peuvent rester en place pour la nuit du samedi au dimanche (pas de gardiennage). Le rangement des stands pourra être effectué le dimanche à partir de 18h00.

### **4. ATTRIBUTION DES STANDS**

Les exposants devront respecter l'emplacement qui leur sera attribué par la mairie.

La municipalité ne fournit ni table ni chaise.

Des coffrets électriques seront à votre disposition afin que vous puissiez vous brancher. Nous ne fournissons pas les rallonges et multiprises.

Si l'exposant n'a pas occupé son emplacement avant 9h00 le samedi matin, celui-ci pourra être occupé par l'organisateur au mieux de l'intérêt du salon sans recours possible de la part de l'exposant défectueux.

### **5. ASSURANCE**

En ce qui concerne le vol et les dommages, une assurance tous risques obligatoires doit être souscrite par chaque exposant au moment de son inscription.

L'organisateur n'assure pas les exposants et décline toute responsabilité quant aux vols et aux dégâts qui pourraient survenir pendant le montage, le démontage et la période d'exposition : l'exposant doit prendre obligatoirement sa propre assurance exposition.

L'exposant devra justifier d'une assurance responsabilité civile individuelle pour les dégâts causés lors de la manifestation du fait de lui-même, de son stand, des produits ou matériels présentés et utilisée.

## **6. ANNULATION**

L'annulation par l'exposant de son inscription après le 1<sup>er</sup> août autorise l'organisation à garder la totalité des sommes versées à titre de dédommagement. En cas de force majeure, l'organisation se réserve le droit de modifier le lieu et les heures d'ouverture de la foire ou d'annuler la manifestation. Le changement d'emplacement, résultant de cas de force majeure, même après confirmation, n'entraîne pas l'exposant à annuler son contrat ou à revendiquer une indemnité.

Dans l'hypothèse où l'annulation serait de la seule responsabilité de la municipalité, le chèque d'inscription sera retourné aux exposants. Dans les autres cas (conditions météorologiques...) aucune indemnité supplémentaire ne pourra être réclamée.

## **7. DEGRADATIONS/NETTOYAGE**

Des poubelles seront mises à disposition par la municipalité. Il est demandé à chaque exposant de ramasser ses déchets et de laisser sa place attribuée propre.

***Ce règlement est valable pour les deux jours. Aucune possibilité de réserver pour une seule journée.***

**Je confirme être au courant que si ma candidature est retenue ce document fera office de contrat.**

Oui

**Je confirme être au courant que si ma candidature est retenue, je dois payer ma facture dans les 10 jours qui suivent. En cas de non-paiement, ma place sera attribuée à une entreprise dans la liste d'attente.**

Oui

**Moyen de paiement possible :**

Chèque

**Je confirme avoir lu le règlement et être en accord :**

« Je reconnais avoir lu et être en accord avec le règlement »

Signature :

**Merci de votre intérêt pour la Foire « La Terre de 2 mains ».**

Vous aurez une réponse d'ici le 15 juillet 2019.

Si vous avez des questions vous pouvez nous contacter.

Accueil mairie  
05.61.37.61.20  
[contact@mairie-villemur-sur-tarn.fr](mailto:contact@mairie-villemur-sur-tarn.fr)

Agnes Prégno  
[a.pregno@mairie-villemur-sur-tarn.fr](mailto:a.pregno@mairie-villemur-sur-tarn.fr)

Virginie Zuccon  
[dir.culture@mairie-villemur-sur-tarn.fr](mailto:dir.culture@mairie-villemur-sur-tarn.fr)